

1^{er}

ENFANT ⁽¹⁾

EXTRAIT DE L'ACTE DE NAISSANCE N°1666

Le 10 octobre 2022 à 03 heures 42 minutes

**est née⁽²⁾ Emylia GREGORIO
suivant déclaration conjointe du 12 octobre
2022**

du sexe Féminin à Bry-sur-Marne (Val-de-Marne)

**reconnue le⁽⁴⁾ 06 septembre 2022 à Longjumeau
(Essonne)
par le père**

délivré conforme aux registres, le 21 octobre 2022

MENTIONS MARGINALES⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil



EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N°

(6)

Décédée le

à

Délivré conforme aux registres, le

MENTIONS MARGINALES⁽⁵⁾

**L'officier de l'état civil
Sceau**

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.). **(2)** Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « [1^{er} partie : ... 2^{nde} partie : ...] » en cas de double nom de famille. **(3)** Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (Prénoms, NOM) née le... à... ». **(4)** Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, en cas de reconnaissance conjointe, par les parents ou en cas de reconnaissance séparée, par le père ou par la mère. Dans ces dernières hypothèses, préciser si nécessaire, par... [Prénoms et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance]. **(5)** Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. **(6)** Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».